

l'Euratom et l'Australie. À cet égard, nous avons pris une initiative afin d'élargir la coopération et d'y englober la formation en matière de réglementation, l'échange de données techniques et les modalités de coopération quand il y a risque d'accident nucléaire. Nous espérons que cette initiative serve de modèle de transfert de technologie qui renforce la coopération nucléaire avec le tiers monde.

Une évaluation réaliste de la situation nous amène toutefois à la conclusion que le Canada a dans une large mesure fait tout ce qu'il pouvait faire seul pour empêcher la dissémination des armes nucléaires. Il est maintenant clair que de nouveaux progrès sont tributaires d'accords multilatéraux conclus sous les auspices des Nations Unies et de l'AIEA.

La communauté internationale a fait un important pas en avant avec le Traité de non-prolifération et nous pouvons tirer satisfaction du fait qu'il y a maintenant 115 signataires de ce Traité. Par ailleurs, il faut reconnaître que le TNP n'était qu'un premier pas et qu'on doit le parfaire. J'espère que le TNP sera considéré dans l'avenir comme un point tournant. En effet, il a permis à une large majorité des États membres des Nations Unies de déclarer formellement et pour la première fois leur renonciation totale aux armes nucléaires et à la capacité nucléaire militaire. J'espère également que le TNP mènera à des traités plus globaux et universels.

Dans ce contexte, on ne peut ignorer le fait que si le TNP privilégie le transfert, sans discrimination, de la technologie nucléaire à des fins pacifiques, il prévoit également, aux termes de l'Article VI des progrès rapides et efficaces vers le désarmement et la freinage de la course aux armements à laquelle se livrent les États dotés de l'arme nucléaire. Le fait que cet élément clé du TNP ne se soit pas matérialisé me semble indiquer que des progrès concrets vers le désarmement par les superpuissances constituent le meilleur moyen pour eux d'affirmer, avec sincérité, qu'ils souscrivent à la légitimité de la non-prolifération.

C'est pourquoi, le Canada est disposé à rechercher, dans le cadre des Nations Unies et de l'AIEA, un consensus international sur l'élaboration de principes qui mèneraient à une approche plus universelle et efficace de la non-prolifération. De tels principes devraient comporter la renonciation formelle aux dispositifs nucléaires explosifs et un accord qui assujettissent de soumettre aux garanties toutes les activités nucléaires du cycle du combustible nucléaire. On doit reconnaître que ces éléments sont essentiels à la création d'un régime stable et permanent de non-prolifération. Dans de telles conditions, les